



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que

le dossier EAU-AUT-25-1076 relatif à la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un magasin de vente commercial à Olm, dont le résumé de la demande nous a été envoyé en date du 25 novembre 2025, a été annulé.

Après examen de la demande d'autorisation, les services de l'AGE ont constaté que l'objet sous rubrique n'est pas soumis à autorisation aux termes de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Kehlen, le 26 février 2026

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre,
Félix Eischen



par Le Secrétaire, empêché

Marco Haas

Caroline Pellizzaro, Secrétaire adjoint

16/03/2026